



Charte éthique

Nous nous engageons dans l'exercice de notre métier :

- A respecter toutes les dispositions de la charte de déontologie de l'association européenne des cabinets en affaires publiques (EPACA, consultable ici <https://epaca.org/epaca-charter/>), à laquelle nous adhérons.
- A refuser de nous associer à toute réflexion, démarche ou initiative contraires aux lois et règlements en vigueur, ayant un caractère illicite ou concernant une activité illicite, ou susceptible d'être moralement condamnable.
- A signaler à nos clients le risque d'un conflit d'intérêts, qu'il existe au début de la mission ou qu'il apparaisse pendant son déroulement. En tous les cas, à refuser toute mission qui mettrait le cabinet en position de défendre deux clients aux intérêts concurrents ou contraires.
- A n'intervenir que dans le cadre d'un mandat clair, établi avec le client et approuvé par lui. Chaque mandat rappelle l'existence de la présente Charte éthique.
- A respecter scrupuleusement la confidentialité de l'ensemble des informations reçues de nos mandants.
- A ce que chaque consultant de notre cabinet soit libre de tout mandat électif politique national ou européen, de tout emploi au sein d'un cabinet ministériel, des assemblées parlementaires ou de la fonction publique territoriale, nationale ou européenne.
- A déclarer, dans les contacts noués avec les représentants des pouvoirs publics, les intérêts représentés par le cabinet et qui motivent le contact en question.
- A assurer directement les prestations pour lesquelles nous sommes mandatés.
- A garantir à nos clients l'indépendance des conseils que nous lui apportons, notre cabinet étant détenu intégralement par les membres associés qui y exercent leur activité.
- A fournir à nos clients les plus hauts standards d'efficacité dans nos démarches, ainsi qu'une information de qualité, fiable, honnête et rigoureuse.